



Rapport d'Activité 2024



Table des matières



Rapport moral du Président	3
Les 60 ans du CREAI	7
Les missions du CREAI	8
Les temps forts de 2024	10
Le catalogue des activités	15
Certification Qualiopi	16
L'analyse des pratiques professionnelles	17
La formation intra	18
La formation inter	21
Formation START	22
Les accompagnements d'établissements et services	24
Etude sur les unités d'enseignement externalisé	28
Etude sur les personnes handicapées vieillissantes	29
Etude sur les dispositifs de consultation aux PH	30
Etude mesure de l'activité des ESMS en dispositif	31
Etude nationale relative aux majeurs protégés	32
Etat des lieux sur l'offre et la description des ESMS pour enfants en situation de handicap en dispositif intégré	33
Etudes sur l'évolution du PRS3 (perspectives 2025)	34
L'animation des groupes régionaux	36
Journée régionale "intimité et handicap"	38
Les interventions à dimension régionale	40
Journées nationales dédiées au vieillissement (2025)	43
Les instances	46
Nos adhérents	47
L'équipe du CREAI	48
Le Dispositif d'Accompagnement Local (DLA)	49
Les intervenants extérieurs	50

Rapport moral

Claude Laizé, Président



L'année 2024 est marquée par quelques éléments saillants :

- un exercice financier à l'équilibre alors que nous connaissons des déficits depuis plusieurs années, excepté en 2021, année particulière « post covid »
- une AG 2024 marquée par les 60 ans des Creai
- un enjeu important sur l'avenir des Creai attendu par la mission d'enquête de l'IGAS autour de la transformation de l'offre (TDO)
- la mise en place d'un travail d'accompagnement sur l'organisation financière et managériale du Creai afin de consolider sa viabilité

Un exercice financier à l'équilibre pour cette année 2024

Ce résultat est la conséquence d'une année riche en activité, principalement grâce à des demandes plus importantes en formations intra, du maintien de la formation START en inter, d'une consolidation des demandes d'analyse de pratiques professionnelles et d'un financement ARS favorable (études, soutien à des actions, subvention de fonctionnement).

Sans la prime Ségur non prévue au budget prévisionnel, nous disposerions d'un excédent de 28000€. La dynamique de la directrice, avec l'équipe, a permis de mieux rationaliser les dépenses en vacataires en optimisant l'intervention des conseillers techniques. Si l'on y prend pas garde, les dépenses en vacataires pourraient absorber les gains de ressource lorsque l'activité augmente...

La mise en place des 3 groupes régionaux annoncés l'année dernière a fonctionné (personnes en situation de handicap, personnes âgées et protection de l'enfance). Si divers ajustements sont nécessaires, ils permettent au Creai de se manifester auprès des professionnels sur les enjeux actuels du secteur social et médico-social.

Ce résultat traduit manifestement un renforcement de la crédibilité du Creai.

Le contexte social et sociétal que nous connaissons dans notre pays (manque de ressources financières des pouvoirs publics, libéralisation et individualisation de la société, renforcement des populismes) ne permet pas pour autant de développer un optimisme serein.

Une manifestation lors de l'AG 2024 pour marquer les 60 ans des Creai

Nous avons pu rappeler que les Creai ont été créés par les pouvoirs publics en 1964 pour aider les associations naissantes et l'autorité de contrôle, la DASS, à créer et développer les institutions sociales et médico-sociales que nous connaissons aujourd'hui. Pendant une trentaine d'années ce rôle dévolu aux Creai a été majeur dans le secteur et leur financement était assuré à 80 % en fonctionnement par les pouvoirs publics.

Mais, comme les humains, les institutions vieillissent et doivent s'adapter à un environnement qui évolue particulièrement depuis ces trente dernières années :

la décentralisation a créé un éparpillement des financements publics qui se sont réduits au fur et à mesure, avec la loi HPST les Creai ont perdu un rôle important dans les décisions de création ou d'extension des établissements et services, perdant en même temps une place importante auprès d'eux, etc.

Grâce à une charte signée avec le ministère en 2014, les Creai bénéficient encore de financements partiels via les ARS mais la campagne sur la transformation de l'offre est l'occasion de les interroger. Cette célébration des 60 ans a été marquée par l'intervention de Gabrielle Halpern, philosophe qui a développé un éloge de l'Hybridation, invitation à sortir des cases qui bloquent trop souvent la société.

Un enjeu important sur l'avenir des Creai attendu par la mission d'enquête de l'IGAS, autour de la transformation de l'offre (TDO)

Depuis plus d'un an, l'Ancreai s'active auprès du ministère afin d'obtenir un rôle majeur au plan national dans la mise en place de la transformation de l'offre, qui aurait été décliné au plan régional pour les Creai et assorti de financements conséquents... Les Creai auraient pu, en lien avec les ARS et autres, se voir confier l'accompagnement de la mise en place des dispositions arrêtées par le gouvernement...

Une mission d'enquête de l'IGAS (Inspection Générale de l'Action Sociale) devait apporter des précisions...

Certains y ont cru... mais finalement la montagne va accoucher d'une souris début 2025 (rapport écrit en janvier 2025 et publié un peu plus tard).

La mission d'enquête préconise de confier l'accompagnement de la TDO à l'ANAP (Agence Nationale d'Aide à la Performance) et les Creai « comme pouvant utilement contribuer aux évolutions de l'offre médico-sociale ». En région Centre-Val de Loire, l'ARS a lancé une procédure de manifestation d'intérêt auprès des établissements et services qui ont tout loisir de solliciter le Creai... ou des concurrents pour accompagner leur transformation en dispositif ou en plateforme de services.

L'IGAS préconise également un changement de statuts pour les Creai qui deviendraient « Centres de ressources » (la Loi 2002-2 les avait déjà inscrits comme Centres de Ressources mais cela n'a jamais été acté). Cela se traduirait par une procédure « d'autorisation » et nous mettrait sous le même régime que les établissements et services...

Si l'Ancreai est plutôt favorable à cette évolution, de nombreuses questions ne sont pas réglées et lèvent des résistances. La question des financements, celle de la perte d'indépendance et de souveraineté, celle de la modification de la gouvernance. Si cette évolution devait aboutir, les Présidents des Creai, auxquels nous nous associons, ont posé une condition : garder le double statut, associatif et Centre de Ressources.

Outre les réserves de fond, est-ce bien le moment de s'engager dans cette aventure à une période où le gouvernement cherche 40 milliards d'économie ? Les ministres, chargés de réduire les coûts de leur ministère, y voient l'occasion de s'interroger sur l'utilité de divers centres de ressources et moult agences d'état...

La mise en place d'un travail d'accompagnement sur l'organisation financière et managériale du Creai

Comme évoqué lors de l'AG 2024, le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) s'est mis en place dès la rentrée de septembre qui a suivi. Il s'agit donc de travailler sur le modèle économique et social du Creai. Depuis plusieurs années nous soulevons la question de mieux maîtriser le rendement financier de nos actions dans un contexte où les résultats déficitaires ne paraissent pas systématiquement liés à un manque d'activité.

Certaines causes s'imposent :

- les activités non facturées propres aux actions publiques des Creai. Elles sont aujourd'hui en partie reconnues par l'ARS grâce au versement de la subvention de fonctionnement de 50 000€. Nos actions facturées avec l'ARS bénéficient aussi d'un climat de confiance qui s'est amélioré.
- les contributions volontaires des établissements et services qui se réduisent chaque année constituaient à une époque récente encore 1/3 de nos ressources mais n'en représentent plus que 10 % aujourd'hui,
- le manque d'outils de contrôle de gestion,
- une concurrence qui vient du secteur privé mais aussi du secteur associatif avec lequel nous entretenons malgré tout de bonnes relations, voire des conventions : grosses fédérations (Croix-Rouge, APF...), URIOPSS, ORS... .

Ces questions seront revisitées avec l'action du DLA qui rendra ses conclusions et préconisations avant les vacances d'été.

Avec une équipe stable et engagée, l'amélioration déjà amorcée depuis quelques années devrait sortir renforcée de ce travail, mêlant l'amélioration des outils de communication et les améliorations techniques de gestion.

Les journées régionales ou nationales

Sur sollicitation de l'UNAPEI Centre-Val de Loire et du Centre de Ressources IntimAgir, le CREAL a pris part à l'organisation d'une journée régionale sur le thème de l'intimité des personnes en situation de handicap.

Une journée nationale organisée en collaboration avec le Creai Pays-de-Loire aura lieu à Tours sur le thème du vieillissement des personnes en situation de vulnérabilité en octobre 2025. Sa préparation est en partie une activité de l'année 2024. Ces journées nationales qui fonctionnaient bien ces dernières années sont l'opportunité d'une ressource supplémentaire... ou un risque de perdre de l'argent.

La vie associative

Le bureau se réunit toujours mensuellement et le CA a raison de 3 séances annuelles. Les participations en visioconférence y ont pris une plus grande place. Nous avons perdu quatre membres du bureau au cours de l'année 2024 : cessation d'activité, manque de disponibilité, départ vers une autre région et malheureusement par un décès.

Deux ont été remplacés et nous pouvons encore accueillir des candidats...

La revue « Traverses »

La dernière publication du n°5, en format numérique, date de fin 2023 sur le thème « Expertise des personnes, expertise des professionnels ». La mobilisation sur cette revue n'a pas eu lieu en 2024, faute d'un manque de retours encourageants et au départ de quelques personnes très motivées. La réflexion dans le cadre du DLA sera peut-être l'occasion de relancer ce projet.



➤ En conclusion

Avec une équipe pleinement opérationnelle à côté de la directrice, un bureau actif et motivé et un matelas financier encore solide, les ressources du Creai sont fortes. Le résultat équilibré de cet exercice est un encouragement.

La « transformation de l'offre » est plus que jamais à l'ordre du jour et présente de multiples actions à mener auprès des établissements et services qui se doivent de muter vers des plateformes de services ou dispositifs sur les territoires.

Les actions de l'Ancreai, particulièrement auprès du ministère n'ont pas débouché sur une mission nationale et conséquente pour les CREAI malgré l'appui d'une mission d'enquête de l'IGAS...

D'autres enjeux sont en cours :

- les actions d'accompagnement d'un pilotage renouvelé de la protection de l'enfance,
- le champs des personnes âgées
- la pérennité des formations START (troubles du neuro-développement)

Jusqu'où pourra t-on compter sur l'aide de l'ANCREAI qui a aussi un enjeu de crédibilité à gagner ?

Ce contexte social difficile que nous connaissons doit plus que jamais nous inciter à nous mobiliser, dans les alliances plutôt que dans les rivalités...

L'année 2024 marque les 60 ans du CREAI



L'année 2024 a été marquée par un événement emblématique : la célébration des 60 ans du CREAI Centre-Val de Loire lors de l'Assemblée Générale du 13 juin.

Ce moment fort a été l'occasion de revenir sur la naissance de l'association, créée par arrêté ministériel en 1964, et de revenir sur six décennies d'engagement au service des personnes en situation de vulnérabilité.

A travers cette Assemblée Générale rassemblant adhérents, salariés et partenaires de longue date, le CREAI a souhaité valoriser les actions passées tout en ouvrant le dialogue sur les enjeux à venir.



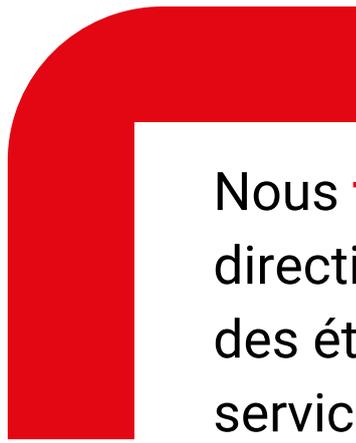
Pour marquer cet anniversaire, le CREAI a eu le plaisir d'accueillir Gabrielle Halpern, philosophe, pour une conférence-débat autour du thème de l'autodétermination des personnes en situation de handicap. Les échanges qui s'en sont suivis ont permis de mettre en lumière la richesse des parcours accompagnés et l'évolution des pratiques dans le secteur médico-social.

Ce temps de célébration a également été l'occasion de réaffirmer les valeurs fondatrices du CREAI et de renforcer sa mission d'appui aux politiques publiques et aux acteurs de terrain.

Docteur en philosophie, diplômée de l'École Normale Supérieure, Gabrielle Halpern a travaillé au sein des cabinets du Ministre de l'Économie et des Finances, de la Secrétaire d'État au Commerce, à l'Artisanat, à la Consommation et à l'Économie Sociale et Solidaire, du Secrétaire d'État à la Recherche et à l'Enseignement Supérieur et du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en tant que « Conseillère Prospective et Discours », avant de co-diriger un incubateur de startups et de conseiller des entreprises et des institutions publiques. Ses travaux de recherche portent en particulier, depuis près de quinze ans, sur la notion de l'hybridation. Elle est l'auteur de plusieurs ouvrages dont « Tous centaures ! Eloge de l'hybridation » (Le Pommier, 2020) et "Penser l'hospitalité" (Editions de l'Aube, 2022).

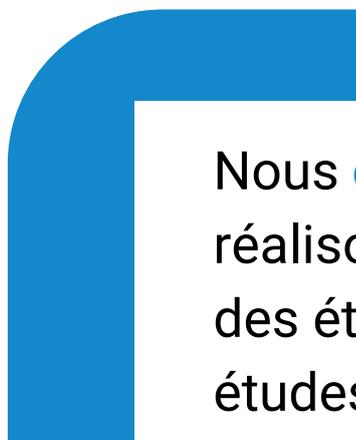
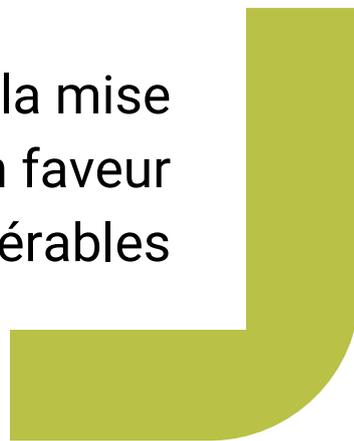


AG du 13 juin 2024



Nous **formons** les
directions et les personnels
des établissements et
services médico-sociaux

Nous **accompagnons** à la mise
en oeuvre d'actions en faveur
des publics vulnérables



Nous **observons** et
réalisons des diagnostics,
des états des lieux et des
études

Nous **animons** des groupes
de travail régionaux



Nos missions

Des actions en direction des **publics vulnérables** et des professionnels qui les **accompagnent**



Formation

Accompagnement et Conseil

Etudes et Observation

Animation

CREAI

CENTRE-VAL DE LOIRE

Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité

Temps forts 2024

Janvier

Poursuite des formations START en région avec une première session organisée dans l'Indre



voir page 22-23

Février

Participation du CREAI au colloque sur la vulnérabilité organisé par le Conseil Territorial de Santé 28



Avril

2 conseillers techniques participent à la formation AIDES et aux outils CABE organisée par l'ANCREAI

(Action Intersectorielle pour le Développement des Enfants à leur Sécurité)

Mars

Participation au groupe national formation intervention par les pairs

Mai

Formation ARSENE pour les Conseillers techniques du CREAI



Juin

**60 ans
du CREAI**

voir page 7



1ère réunion du COPREP dédiée aux Journées Nationales 2025

Novembre

Journée Régionale Intimité et Handicap, coorganisée avec l'Unapei et Intim'agir

Décembre



voir page 38-39



voir page 43

Octobre

Participation aux Journées Nationales à Strasbourg "Leurs choix, leurs droits" : accompagner autrement les adultes en situation de handicap



Septembre

Audit QUALIOPi
Renouvellement de la certification jusqu'en 2027

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification Qualiopi a été délivrée en titre de la ou des catégories d'activités suivantes :
#chônes de formation

voir page 16

Juillet

Séminaire Fédération des CREAL à Aix-en-Provence, 3 jours de rencontres et de regards croisés sur la transformation de l'offre

Août



La formation, l'accompagnement, l'analyse des pratiques professionnelles (APP)

- > Le catalogue des activités
- > Qualiopi
- > L'APP
- > La formation en intra
- > La formation en inter
- > Les accompagnements

Le catalogue des activités



Nouvelle maquette pour 2025

Ce catalogue, très complet a été pensé pour être la vitrine de l'ensemble des activités du CREA I. Un effort a été fait pour le rendre le plus lisible possible.

Le choix a été fait de supprimer totalement l'impression papier pour des questions de coût et de protection de l'environnement.

La communication s'est faite par voie électronique à nos adhérents et contributeurs ainsi qu'à nos commanditaires habituels. Une publication a été faite sur LinkedIn.

Le catalogue est accessible en ligne sur le site du CREA I.

Si le contenu global des formations proposées reste inchangé, un point particulier apparaît quant à la participation des personnes concernées, une formation qui leur est destinée (concernant le CVS) ainsi que le sujet de l'intervention par les pairs qui émerge.

Nouvelles formations

- Analyse des pratiques professionnelles pour les animateurs et coordinateurs de GEM
- Co-construction du projet personnalisé avec la personne accompagnée et son entourage
- ARSENE Enquête qualité : un outil de la démarche "accompagné-traceur"
- Favoriser la participation des personnes concernées : le Conseil de Vie Sociale, son rôle, ses missions, ses outils
- Appropriation des RBPP de la HAS par les professionnels
- Archives, archivage papier et électronique dans le secteur médico-social
- AIDES : l'action intersectorielle pour le développement des enfants et leur référent de projet/coordinateur de parcours : pour des repères partagés



Certification Qualiopi

Depuis le 1er janvier 2022, tous les organismes réalisant des actions de formation doivent, s'ils veulent continuer à pouvoir bénéficier des fonds de financements publics et/ou mutualisés, obtenir une certification QUALIOPi. Cette certification, délivrée par un organisme certificateur, atteste de la qualité des processus mis en œuvre dans l'élaboration, le déroulement et le suivi des actions de formation.



Depuis quatre ans, le CREAI Centre-Val de Loire, soucieux de maintenir la qualité de ses prestations et de répondre au mieux aux besoins des ESMS, s'est attaché à reprendre l'ensemble du processus, de l'offre de formation ou de l'étude d'un besoin avec le commanditaire jusqu'à l'évaluation de l'impact de la formation en situation professionnelle.

La certification, déjà accordée au CREAI Centre-Val de Loire en décembre 2020, a été renouvelée en septembre 2024, reflétant notre expérience et notre volonté de nous inscrire dans une démarche continue de l'amélioration de la qualité.

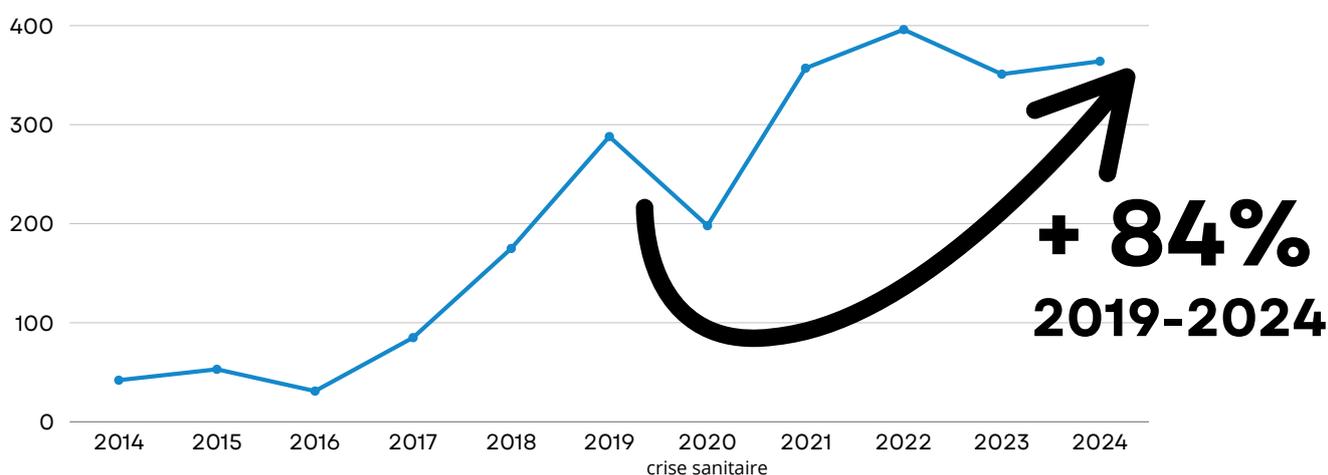
Nous répondons ainsi aux **7 critères du référentiel national qualité** :

- Conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus
- Identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations
- Adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre
- Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre
- Qualification et développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations
- Inscription et investissement du prestataire dans son environnement professionnel
- Recueil et prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées



L'analyse des pratiques professionnelles

une intervention
toujours très demandée



364 séances

La plupart des établissements a demandé la poursuite des séances après un bilan très positif de l'année écoulée. Les rencontres intermédiaires avec les cadres commanditaires permettent, à partir des informations que les professionnels acceptent de partager, de faire état de leurs réalités de terrain, de leurs pratiques d'accompagnement et de leur lien avec les personnes accompagnées, les familles et les partenaires.

Les temps de cadrage et de réflexion croisée entre les intervenants et la coordination du CREAL sont riches de co-construction et d'ajustements, dans des secteurs d'intervention traversés par de nombreuses problématiques et situations complexes. Les échanges avec les équipes d'encadrement s'organisent régulièrement conjointement (animateur APP et conseiller technique du CREAL).

▲ **32 structures**
ont sollicité le CREAL
en 2024

▲ **+1 nouveau secteur**

Un nouveau secteur d'APP couvert : l'**AIDE A DOMICILE**. Cette demande correspond à des obligations règlementaires, sans que les services qui nous sollicitent aient une bonne connaissance de cette activité. Ainsi, le cadrage des interventions et l'animation des séances nécessitent une acculturation de tous : participants et encadrants commanditaires. En outre, dans les services où nous sommes intervenus, les professionnels n'avaient pas l'habitude des temps de travail en équipe. Comme pour l'ensemble des interventions, cette situation particulière mobilise une expertise et une adaptation incessantes quant aux objectifs visés par l'APP.

▲ **+ 113%**
2019-2024

La formation intra

Une forte demande en 2024

Les demandes de formations en intra ont été plus importantes en 2024, en particulier au second semestre. Les temps de formation sont généralement courts, un jour ou deux maximums. Pour autant, la demande des structures est souvent très exigeante. Le CREAL poursuit ainsi sa démarche d'ajustement du contenu aux besoins des services et à la demande des commanditaires. Ainsi, un important travail de préparation permet au CREAL de proposer des interventions adaptées à chaque cohorte, ce qui permet généralement un bon taux de satisfaction globale.

> Les plus demandées

Les demandes d'intervention concernant les écrits professionnels sont toujours importantes. Les autres interventions sont pour beaucoup en lien avec les obligations réglementaires et l'évolution attendue des structures. En effet, la bientraitance a fait l'objet de 6 conventions de formation cette année, dont une pour laquelle le sujet a été décliné dans plusieurs domaines d'accompagnement. La formation sur la bientraitance reste demandée eu égard au référentiel de l'évaluation de la qualité de l'accompagnement dans les ESMS. En effet, elle revêt un caractère obligatoire, puisqu'elle figure dans les critères d'évaluation.

Afin d'être efficiente, l'intervention ponctuelle du CREAL nécessiterait systématiquement un suivi et une organisation institutionnelle dans la durée pour inscrire l'ensemble des pratiques dans une démarche de bientraitance.

> La transformation de l'offre

L'autre sujet ayant mobilisé plusieurs interventions concerne la transformation de l'offre de service. Par le biais des formations sur les visites à domicile ou l'inclusion, ou dans le processus d'accompagnement des services, les structures ont demandé à transmettre aux professionnels des supports et outils d'accompagnement à l'évolution de leurs pratiques.

2024

74

jours de formation

28

établissements
médico-sociaux

88%

taux de
satisfaction
global des
participants

Taux de satisfaction



La bientraitance 90%

La transformation de l'offre 90%

Personnels supports, techniques et administratifs

A noter également, plusieurs demandes de formations ont été délivrées en 2024 aux personnels dit généraux, services supports, techniques et administratifs. Dans ces modules, les grands principes du fonctionnement des ESMS et de la politique publique dans laquelle s'inscrivent leurs activités sont abordés. Il est ensuite et surtout question de leur contribution indiscutable à l'accompagnement des publics accueillis. Il s'agit ainsi de valoriser leurs places particulières auprès des personnes et la complémentarité de leurs observations avec les professionnels éducatifs et médico-sociaux. L'articulation entre les différentes fonctions est souvent évoquée, chacun contribuant dans son périmètre à répondre aux besoins des personnes accompagnées.

Enfin, certaines formations, notamment une intervention concernant SERAFIN PH, ont été déclinées dans la durée, sur plusieurs journées espacées. Au-delà de l'intérêt pédagogique que cela représente, ce format est intéressant pour le CREAL puisque l'investissement lié à la préparation correspond à une prestation plus longue que la moyenne habituelle des sollicitations ponctuelles.

Pour l'activité formation, suivant les sujets à traiter, le territoire et le calendrier, les conseillers techniques du CREAL peuvent intervenir. Les formateurs extérieurs au CREAL sont également sollicités. Pour ces derniers, le CREAL reste attentif à certaines compétences que seuls quelques intervenants maîtrisent parfaitement. En effet, plusieurs sont susceptibles de réduire ou d'arrêter leurs interventions en formation. Afin de poursuivre la diversité des propositions d'intervention, un relais devra être envisagé pour certains domaines d'intervention.

➤ Focus sur...

Sensibilisation à la mission de Référént de l'intervention par les pairs

Le Reso2pairs dispositif coordonné par l'APF France handicap, a sollicité le CREAL et l'URIOPSS pour coanimer une formation de référent de l'intervention par les pairs. Dans le cadre du déploiement de l'intervention par les pairs, tel qu'expérimenté par le biais d'EPOP, en parallèle des formations destinées aux personnes en situation de handicap potentielles intervenantes pairs, la délivrance d'une formation est recommandée à destination des professionnels de l'accompagnement.

S'inspirant du cahier des charges national, dans un format réduit, correspondant à la commande de l'APF France handicap, le CREAL avec l'URIOPSS et des intervenants pairs du Reso2pairs ont coconstruit puis coanimé une formation traitant de l'intervention par les pairs et du rôle des professionnels dans cette démarche. Ainsi, savoirs professionnels des formateurs et savoirs expérientiels des intervenants pairs ont été associés pour assurer 3 sessions de formations sur l'ensemble de la région (2 jours en présentiel et 2 demi-journées en distanciel). Le croisement des regards et des positions a été riche d'enseignements tant pour les formateurs que pour les participants. Plus de 35 professionnels ont ainsi été sensibilisés à la mobilisation des savoirs expérientiels rares et à l'émergence de ceux-ci chez les personnes en situation de handicap qu'ils accompagnent ; dans une optique de penser voire de contribuer au déploiement de l'intervention par les pairs.



Une nouvelle formation pour favoriser la participation des personnes concernées

LE CONSEIL DE VIE SOCIALE EN ESMS



➤ Le Conseil de vie sociale (CVS)

Le CREAI a réalisé cette formation auprès des membres du CVS d'un établissement d'accueil médicalisé du Loir-et-Cher, à la demande de ses membres. Leur demande portait sur :

- le rôle du CVS, ses missions, son cadre légal
- la représentation des personnes accompagnées et ses principes
- la mise à disposition d'outils et de supports pour faciliter l'organisation de l'instance

De la conception au déroulement de la formation, le CREAI a pris soin d'adapter et de rendre accessible les supports et documents échangés. Par exemple, dans la convention, les objectifs de la formation qui répondent aux normes Qualiopi ont été reformulés en s'inspirant du FALC.

L'enjeu était pour le CREAI, d'être vigilant à :

- **La place de chacun** en tenant compte de la mixité des publics (représentants des personnes accompagnées, représentants du personnel, de la direction, des administrateurs, etc.)
- **Proposer un déroulement de la formation et des supports adaptés** pour faciliter la compréhension de tous.

Durant la formation, tous les points prévus ont été abordés, toujours en partant de l'expérience des personnes présentes et des exemples qu'elles ont pu donner. Un support en FALC (et pictos) a été projeté pendant la formation, et a été transmis à tout le monde à la fin de la formation. Des ateliers dynamiques et ludiques ont été proposés pour aborder certaines notions, avec des mises en situation (débat sur des propositions d'activité, questions diverses arrivant au CVS, que doit-on traiter ou pas, comment sensibiliser ses co-résidents au travail du CVS et comment les mobiliser, analyse de la procédure de définition de l'ordre du jour et d'élaboration du compte-rendu, etc...).



Les retours sur le contenu et le format de la formation ont été très positifs. Les représentants des résidents, les représentants des familles, et le membre du personnel présents ont témoigné de leur satisfaction.

Une structure a sollicité le CREAI pour mettre en place cette formation en 2025.

A QUOI SERT LE CVS ?

C'EST QUOI LE REGLEMENT INTERIEUR DU CVS ?

ON PARLE DE QUELS SUJETS AU CVS ?

2 jours

5h/j

La formation inter

Après deux années consécutives de mobilisation difficile sur la formation en inter, le CREAL a fait le choix d'arrêter cette activité. Seul le dispositif START est organisé en inter et bénéficie d'un cahier des charges spécifiques.

En 2024 cependant, le CREAL a répondu à une sollicitation du Conseil Départemental du Loiret :

> Formation-action interinstitutionnelle sur les écrits professionnels en protection de l'enfance (45)

En réponse au cahier des charges de la commission formation de l'Observatoire Départemental en Protection de l'Enfance du Loiret, le CREAL a construit une méthodologie de formation-action concernant les écrits professionnels en protection de l'enfance. Après des ajustements convenus avec le commanditaire en 2023, le CREAL a déployé son intervention en 2024. Le CREAL a apprécié le caractère nouveau de cette intervention, puisqu'elle a rassemblé des professionnels de nombreux services et missions différentes autour d'une co-production de savoirs. En effet, dans le cadre de la formation-action, la commission de l'ODPE a confié au CREAL la corédaction d'un document servant d'outil support aux écrits professionnels. Ce livrable vise à soutenir les services ayant plus particulièrement à rédiger ou à contribuer aux écrits concernant :

- l'évaluation du danger, du risque ou de l'absence de danger d'un mineur, en amont d'une intervention le cas échéant,
- le rapport rendant compte d'une intervention, qui comprend une analyse de la situation de danger, de risque ou d'absence de danger d'un mineur ou jeune majeur et préconise la poursuite, la fin ou l'évolution de l'intervention eu égard notamment aux actions déjà menées.

Plusieurs séances de travail ont rassemblé plus de 30 professionnels du Loiret (initialement divisés en deux groupes) ayant diverses missions en prévention et protection de l'enfance. Les participants ont pu partager leurs pratiques, identifier leurs besoins concernant la démarche d'écriture et contribuer à la rédaction du livrable. Des apports formatifs ont complété les séances. Une juge des enfants d'Orléans est intervenue en première séance. La CRIP a transmis ses observations et préconisations à distance. Ainsi, un document répondant à ces objectifs, reprenant le cadre légal, certains principes d'écriture et préconisations utiles aux participants, a été soumis à la commission formation de l'ODPE du Loiret. La formation-action s'est poursuivie par des apports formatifs répondant aux besoins des professionnels suivant le contenu du livrable, visant à envisager l'essaimage du document. Le livrable a en effet pour objet d'être partagé entre les professionnels du territoire, au-delà du groupe de participants.

Le format particulier de cette intervention s'est organisé en différentes phases. Au total, 33 jours sont répartis entre 2024 et 2025. La préparation et l'expérimentation de l'essaimage du document se poursuivent en 2025.

Formation START

En réponse à la diversité et à la complexité des situations, le CREA Centre-Val de Loire forme depuis deux ans les professionnels aux troubles du neurodéveloppement (TND) à travers le programme de formation national START

- Proposé depuis 2023 aux professionnels de 2ème ligne (CMPP, SESSAD, IME, MAS, EAM, SAMSAH, CMP, HDJ, PCPE, services de psychiatrie et pédopsychiatrie, service pédiatrie, libéraux...) du soin et de l'accompagnement d'enfants et d'adultes présentant un ou plusieurs troubles du neurodéveloppement (TSA, TDI, TDAH, TDC, troubles DYS), le dispositif de formation START présente plusieurs enjeux :

- 1 Améliorer les connaissances sur les TDN
- 2 Soutenir les pratiques professionnelles de l'accompagnement et du soin
- 3 Impulser de nouveaux modes de coopération en territoires dans une logique de parcours

Et contribuer ainsi à rendre le système plus répondant aux besoins des personnes, plus équitable aussi tout en renforçant la précocité et la pertinence des interventions



➤ Service Territorial Accès à des Ressources Transdisciplinaires

En 2024, la dynamique de déploiement s'est poursuivie avec 7 sessions organisées et 125 professionnels formés. Le secteur enfants est davantage représenté, avec une présence également importante du secteur adulte, et l'absence marquante de professionnels du secteur sanitaire et de l'Education Nationale. A noter cette année la participation d'une libérale.

En 2025, 6 nouvelles sessions sont à l'agenda et 3 demandes en intra ont été reçues et sont en attente de réponse.

2024

7

sessions de formation
dans 6 départements

125

professionnels
formés

1

communauté
de pratiques

2025

6 nouvelles sessions programmées en 2025 en région Centre-Val de Loire



Comité des pratiques

START a franchit une nouvelle étape avec le lancement de Communautés de pratiques (COP). Les participants aux sessions de formation se voient proposer de participer à une communauté de pratiques professionnelles dans leur région pour :

- Encourager et soutenir au quotidien les professionnels et autres acteurs concernés dans l'amélioration ou l'enrichissement de leurs pratiques pluriprofessionnelles,
- Poursuivre l'identification et faciliter le recours et l'accès aux ressources régionales et territoriales,
- L'objectif final restant de toujours mieux répondre aux besoins et aux attentes des personnes présentant des TND quel que soit leur âge.

Une première COP a été installée en Eure-et-Loir et une seconde dans le Cher début 2025.

En 2024, le COPIL s'est réuni 2 fois, en mars et en décembre.

5 jours

2 séquences de 2 jours espacées de deux semaines, une 5ème journée 6 mois après

8 modules

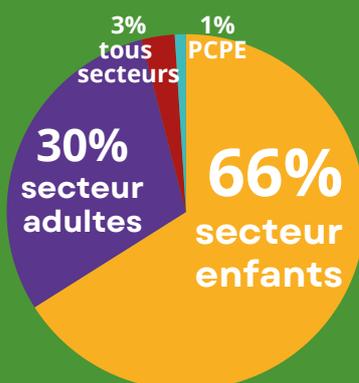
- Reconnaître les invariants et les spécificités des TND
- Connaître les enjeux et les acteurs communs
- Comprendre la dynamique multidimensionnelle des évaluations
- S'adapter pour interagir
- Encourager les apprentissages
- Favoriser un meilleur accès aux soins
- Comprendre les comportements problèmes
- Co-construire un projet personnalisé d'accompagnement



Pour en savoir plus et s'inscrire :

<https://www.creaicentre.org/start-en-centre-val-de-loire-inscrivez-vous.html>

46	éducateurs spécialisés
12	moniteurs éducateurs
11	coord. de parcours
11	psychologues
6	chef de service
5	AES
5	IDE / IDEC
4	psychomotriciens
3	AMP
3	animateurs
3	référénts de parcours
2	directeurs
2	cadres socio-éducatifs
2	aux. socio-éducatifs
2	neuropsychologues
2	ergothérapeutes
	un chargé d'insertion,
	un moniteur d'atelier, un PCO, un CESF, un intervenant éducatif, un conseiller emploi accompagné



STRUCTURES

39 DAME/IME
 27 FH/FV/FO/FAM/MAS
 15 DITEP - 5 SESSAD
 4 PCO - 4 CMPP - 4 SAVS
 4 CFPERM - 3 MDPA
 3 CH - 2 ESAT - 2 PISP - 2 IRJS
 2 ISEP - 1 SARIA - 1 PCPE - 1 LIBERAL

Les accompagnements d'établissements et services

Accompagnement à l'écriture d'un projet d'établissement pour plusieurs MECS et maisonnées

Cet accompagnement a été initié en 2023. Une première phase a consisté à établir un état des lieux de l'existant dans les 2 MECS historiques. Le projet de développement de maisonnées a été intégré à la démarche, la commande institutionnelle étant de rédiger un document commun à l'ensemble des lieux d'accueil, répartis sur différentes communes du Loiret. En parallèle du travail avec les professionnels, 3 groupes d'enfants ont été consultés.

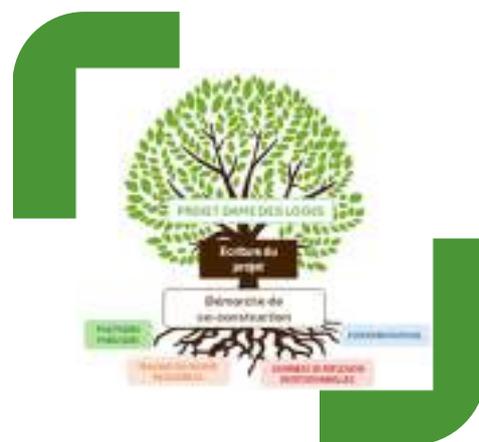
S'en est suivie une phase de co-construction avant la rédaction du document ; avec des fiches action déclinant des perspectives de travail pour les 5 années à venir, durée de validité du projet. La finalisation du document a été assurée par l'association en 2025. Sur préconisations du CREAL, en conformité avec la réglementation en vigueur, le document a notamment été présenté aux jeunes accueillis. Un parent a également participé. A l'image des fiches actions envisagées avec la participation du public, le CREAL se félicite d'avoir soutenu la diversification des espaces où les jeunes et parents, le cas échéant, peuvent contribuer à l'organisation de l'accompagnement qui leur est proposé.

L'accompagnement à la transformation en DAME

Le projet d'accompagnement à la formalisation du projet DAME initié fin 2020 a été finalisé en septembre 2024, autour de 3 grandes phases :

- **Phase 1** Acculturation des équipes et état des lieux de l'existant
- **Phase 2** Construction du DAME, avec un référentiel de prestations basé sur la nomenclature Serafin PH, des indicateurs du public accompagné harmonisés et un modèle organisationnel revisité
- **Phase 3** Formalisation du projet DAME et de la feuille de route à 5 ans

L'animation de 3 demi-journées de séminaire avec la participation de 40 professionnels ont été des temps forts de cette accompagnement et ont permis de partager sur l'organisation cible, l'élaboration des pistes d'action et la formalisation du document final.



Poursuite de l'accompagnement "Etat des lieux et perspectives" d'un DAME

A la demande de la direction générale d'une association, le CREAL a réalisé un état des lieux et une analyse des attentes et inquiétudes des professionnels face aux changements en cours et à venir au sein de leur établissement entre novembre 2023 et février 2024. La direction souhaitait, en période de vacance de direction et dans une période particulièrement complexe pour l'équipe, un accompagnement répondant à plusieurs objectifs :

- Permettre l'expression des inquiétudes liées à un événement indésirable et à ses suites et plus globalement aux multiples changements engagés ou à venir.
- Identifier les obstacles/freins à la mise en œuvre des actions correctives nécessaires pour engager une démarche qualité et une gestion des risques sur une trajectoire d'amélioration.
- Accompagner les équipes à porter un examen sur les pratiques professionnelles en cohérence avec les besoins et attentes des jeunes accompagnés et les bonnes pratiques professionnelles au regard des attendus des politiques publiques et des recommandations. Initialement, il s'agissait d'une première étape de l'accompagnement à réaliser sur un temps court pour ensuite, se poursuivre sur la base de ce diagnostic partagé et permettre de dynamiser l'amélioration de la qualité et de la gestion des risques, de replacer l'IME dans le mouvement associatif et son développement de projet et de réfléchir au processus d'accompagnement dans sa globalité. Une restitution de cet état des lieux a été faite en février mais la nouvelle direction de l'établissement n'a pas donné suite. En mai, la direction générale a indiqué vouloir, à la suite du départ du directeur de l'établissement, reprendre l'accompagnement, un plan d'actions a été défini et une restitution à l'équipe a eu lieu en juillet 2024. L'accompagnement a cependant été une nouvelle fois suspendu, et de nouvelles discussions sont engagées pour reprendre l'accompagnement en septembre 2025.

Sensibilisation à l'évaluation HAS et aux nomenclatures Serafin des professionnels d'un DAME

Deux jours d'accompagnement sur les mêmes thématiques s'étaient déroulés en 2023 dans un établissement de la même association. Les évaluations avaient permis de mesurer la satisfaction des équipes à disposer d'un contenu clair sur des sujets qui suscitent généralement beaucoup d'inquiétudes et souvent quelques résistances. Une demande identique nous avez été faite pour ce nouvel établissement mais avec le besoin identifié de permettre aux professionnels d'expérimenter des outils concrets. Aussi, nous avons proposé une journée sur chaque thématique mais en distinguant un apport formatif le matin et une expérimentation en petits groupes l'après-midi à partir de situations issues de leur pratique quotidienne. Chaque journée s'est conclue par un focus sur l'impact de ces réformes sur la posture professionnelle.

Cet accompagnement a été apprécié car il a permis de « démystifier » ces évolutions et de montrer qu'ils ne constituent pas une perte de sens. Le CREAL est en attente d'une sollicitation pour un potentiel accompagnement à la suite de cette action.....

Appui à la conception et formalisation d'un dispositif associatif "Appui Ressources"

Cet accompagnement mené au niveau associatif avait pour objectif de définir dans un premier temps le cadre commun du dispositif (quelle mission, pour quels publics visés, avec quelles modalités d'action...) puis décliner des pistes d'action opérationnelles autour de 6 thématiques : bien-être et santé, habitat, insertion et emploi, sport culture et loisirs, social et citoyen, services généraux. La démarche a été menée de manière participative avec des groupes projets représentatifs des différentes composantes de l'association : administrateurs, cadres de direction, professionnels et personnes accompagnées.

Les études

LES ETUDES CREAI

- > Les Unités d'enseignement externalisées (UEE)
- > Les personnes handicapées vieillissantes (PHV)
- > Les dispositifs de consultation dédiés aux personnes en situation de handicap
- > Mesure de l'activité des ESMS fonctionnant en dispositif

LES ETUDES ANCREAI

- > Etude nationale relative à la population des majeurs protégés
- > Etude nationale sur les ESMS pour enfants fonctionnant en dispositif

LES PERSPECTIVES POUR 2025

Etude sur les unités d'enseignement externalisés (UEE)



Contexte

Dans le cadre de la Conférence nationale sur le handicap de 2023, la Présidence de la République a réaffirmé le choix d'une école plus inclusive, pour laquelle l'externalisation d'unités d'enseignement constitue un moyen. L'académie d'Orléans-Tours constitue le socle d'une analyse sur l'évolution des pratiques autour de l'école inclusive.



Objectifs

- Objectiver le partenariat entre le médico-social, l'Éducation nationale, et les familles.
- Mettre en lumière le fonctionnement des UEE tant sur le plan des ressources que sur les pratiques d'accompagnement.
- Produire de la connaissance sur les parcours des élèves accueillis en UEE.



Méthodologie

- Questionnaires en ligne adressés aux professionnels des UEE
- Etude des conventions et projets pédagogiques
- Etude de parcours individuels d'élèves à partir d'un échantillon représentatif d'UEE



Résultats

- L'étude a pointé une grande diversité dans les conventions et dans le fonctionnement des UEE.
- L'inclusion en classe ordinaire demeure assez rare.
- 61% des jeunes accueillis en UEE étaient précédemment accueillis en UEI.



57 UEE
participantes



52 conventions
recueillies

L'étude a pointé une grande diversité dans les conventions, et dans le fonctionnement des UEE, que ce soit au niveau des jours d'ouverture (de 1 à 9 demi-journées) et du nombre d'élèves accueillis dans chaque UEE (de 1 à 27) sans savoir ce qui a présidé à ces choix. D'autre part, l'inclusion en classe ordinaire demeure assez rare (27 UEE ont répondu avoir certains élèves inclus en classe ordinaire plus de 3 heures par semaine, soit 116 élèves concernés sur un total de 538 scolarisés dans les 57 UEE participantes). Les éléments de parcours recueillis montrent que 61% des jeunes accueillis en UEE étaient précédemment accueillis en UEI (dans le même ESMS ou dans l'ESMS précédent). Un quart des jeunes ont été immédiatement scolarisés en UEE, dès leur entrée dans l'ESMS. Si nous avons pu rendre compte des tendances statistiques sur les emplois du temps des élèves et les différents temps de l'enfants, nous n'avons pas pu prendre connaissance de la façon dont ces organisations sont pensées, en réponse au besoin des élèves. Sans avoir pu procéder à une phase qualitative (seulement une restitution des résultats quantitatifs aux participants, suivie d'une discussion), il ne nous a pas été possible de comprendre comment le binôme enseignant-professionnel médicoéducatif construit les interventions et les séances d'apprentissage autour des besoins des enfants et des jeunes, quels sont les réajustements et les marges de manœuvre, comment les élèves sont acceptés parmi leurs pairs dans les classes de références, ni approcher les différents points de vue, y compris ceux des parents et des élèves sur ces expériences d'inclusion.

Etude sur les personnes handicapées vieillissantes (PHV)



Pour consulter le rapport :

<https://www.creaicentre.org/images/CREAI-CVL-Rapport-tude-2024-laccompagnement-des-personnes-handicapes-vieillissantes.pdf>



Contexte

Commanditée par l'ARS en concertation avec les Conseils départementaux, l'étude s'inscrit dans un contexte marqué par une augmentation de l'espérance de vie des PHV du fait des progrès de la médecine et d'un meilleur accès aux ressources en santé, des défis inédits en termes de réponses et d'accompagnement adaptés et d'une nécessité de faire évoluer les dispositifs sanitaires, sociaux et médico-sociaux de façon à répondre aux besoins au niveau régional.



Objectifs

- Quantifier et caractériser les PHV en région en termes de situation de vie et de besoins
- Identifier et caractériser les PHV dont les besoins correspondent à l'accompagnement dispensé par les EHPAD
- Etudier les conditions selon lesquelles les ESMS handicap adulte et les EHPAD peuvent répondre de manière adaptée aux besoins



Méthodologie

- Etude quantitative par questionnaires
- Entretiens avec des EHPAD de la région
- Réalisation de 6 focus groups avec des directeurs et cadres d'ESMS du handicap et de la gérontologie



Résultats

L'étude devrait être publiée courant 2025 et pourrait faire l'objet d'une communication scientifique dans les mois à venir.



145 ESMS participants



5 entretiens avec des EHPAD



6 focus-groups départementaux

Un rapport d'étude a été remis en date du 20 décembre 2024 à l'ARS Centre-Val de Loire et a fait l'objet d'échanges au premier trimestre 2025. L'étude fait rapport de 12 préconisations qui sont :

- Renforcer l'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiatriques
- Hybrider les cultures professionnelles
- Développer l'interconnaissance pour faire évoluer les représentations des professionnels du secteur PH vis-à-vis des EHPAD et vice-versa
- Repenser les missions des différents ESMS
- Renforcer les moyens humains des ESMS
- Repenser et renforcer l'accompagnement au domicile
- Aménager le bâti et investir dans du matériel adapté
- Sensibiliser et former les professionnels à l'accompagnement des PHV
- Repérer/évaluer la perte d'autonomie fonctionnelle et les syndromes gériatriques des PHV
- Accompagner la santé somatique/psychique et la perte d'indépendance fonctionnelle des PHV
- Accompagner les PHV dans leur parcours
- Repenser l'accompagnement des différents publics en EHPAD

Etude sur les dispositifs de consultation dédiés aux personnes en situation de handicap (Handiconsult / Handisanté)



Contexte

- Défaut de visibilité et de connaissance de l'activité réalisée par les trois dispositifs : Handisanté 28, Handiconsult 37 et Handiconsult 45
- Contexte de développement d'autres dispositifs orientations régionales : couvrir chaque département d'un dispositif, implantation des handigynéco.



Objectifs

- Étudier et caractériser l'activité menée par chaque dispositif : Handisanté 28, Handiconsult 37 et Handiconsult 45
- Proposer et travailler à une trame de remontée d'activité commune



Méthodologie

- Collecte des rapports et données d'activité disponibles pour chaque dispositif
- Elaboration d'une grille d'entretien et de collecte de données d'activité ad hoc
- Rencontre avec les trois dispositifs
- Elaboration d'une grille d'activité à travailler avec l'ARS et l'ensemble des dispositifs sollicités



Résultats

L'étude a pointé une grande différence entre les dispositifs, ils partagent toutefois des difficultés similaires et expriment des besoins et des attentes communes. Une étude plus approfondie des effets et impacts sur l'accès aux soins des personnes en situation de handicap en rupture de soins dans des conditions ordinaires devra collecter les points de vue des différentes parties prenantes.



3 DISPOSITIFS participants

Handisanté 28
Handiconsult 37
Handiconsult 45

Les trois dispositifs étudiés sont différents dans la composition de leurs équipes, dans les ressources matérielles dont ils disposent, dans les missions remplies et le développement de leur activité et organisation, dans les organisations et articulations avec le porteur.

En dépit de cette grande diversité, ils partagent des difficultés similaires et expriment des besoins et des attentes communes en termes d'implantation au sein du porteur, de connaissance et de reconnaissance, à l'interne en particulier, de mises en lien et de dynamique régionale entre dispositifs de consultations dédiés, d'aide au suivi, à la comptabilisation et à la valorisation de leur activité, de soutien institutionnel, financier et matériel, de la part du porteur comme de leur financeur. Néanmoins, les trois dispositifs s'efforcent de mesurer les effets de leurs actions, en adéquation avec le cahier des charges, à travers notamment des questionnaires de satisfaction ou encore par des retours informels, le plus souvent des patients, des proches aidants et des professionnels médico-sociaux. À l'image des difficultés de fonctionnement rapportées, les retours des professionnels de santé restent insuffisants et peu nombreux. Certains dispositifs ont connu des évolutions depuis la restitution de l'étude, notamment en termes d'outils de suivi d'activité utilisés. Une attention devrait être portée à l'actualisation des données présentées ici lors du lancement de l'évaluation relative au PRS3.

Etude mesure de l'activité des ESMS fonctionnant en dispositif



Contexte

Dans le cadre de la transformation de l'offre, et du passage au fonctionnement en dispositif, il est nécessaire de penser une mesure d'activité qui correspond à la logique de file active et à l'adaptabilité des parcours d'accompagnement individuels. Une étude nationale a été lancée en 2023, sous l'égide de l'AIRe, le CREA-ORS Occitanie, et la Mission MATEO. Pour 2024, l'ARS a soutenu financièrement le relais assuré par le CREA CVL auprès des ESMS de la région participant à l'expérimentation.



Méthodologie

- Tableau de décompte avec indicateur d'activité par jeune et par semaine (file active, hors file active), et par activité appui-ressources
- Un guide d'appui méthodologique, un document FAQ mis à jour après les COFIL nationaux
- Une animation et un suivi régional (webinaire, hotline, vérification et transmission des tableaux de données, suivi des travaux nationaux autour de l'expérimentation) assurés par le CREA CVL.



Objectifs

- Objectiver de façon statistique la fiabilité du modèle de décompte d'activité proposé par l'AIRe, par une analyse trimestrielle et annuelle
- UA consommées par personne accompagnée
- Équivalence entre le décompte en UA et l'activité effective réalisée, à partir d'un échantillon d'emploi du temps
- Tester, le cas échéant, des hypothèses d'ajustement



Résultats

- Une file active de 1.28 jeunes par place pour les DITEP, 1.16 pour les DAME
- 87% des DITEP ont saisi au moins une activité appui-ressource, et 50% des DAME
- L'objectif annuel d'activité est atteint à 93% pour les DITEP et 99% pour les DAME
- La moitié des DITEP ont atteint entre 92% et 112% de leur objectif sur la période



8 OG représentant
18 structures
engagées dans
l'étude



800 parcours de
jeunes en DITEP et
de 1032 en DAME

Le CREA s'est attaché à recueillir des données qualitatives sur l'étude, afin de produire de la connaissance sur les conditions d'utilisation et les pratiques liées à la mise en place de l'expérimentation.

Les webinaraires ont permis d'aborder les aspects techniques de l'outil de mesure, un guide pour comprendre le fichier des anomalies, etc. Au départ, les destinataires pour la participation au webinaire étaient les personnes identifiées comme « référentes ou co-référentes » sur la lettre d'engagement. Mais au fil des échanges, les personnes impliquées dans la remontée des informations (secrétariats, chefs de services, etc.) ont été ajoutées.

La remontée des informations est réalisée par des personnes expertes : seul un petit nombre de personnes identifiées se chargent du remplissage des fichiers. Les DUI sont les sources d'information les plus utilisés, pour les UA en file active. Les UA hors file-active, les UA appui-ressources nécessitent d'autres voies d'information, par exemple les plannings a posteriori des professionnels, ou l'intervention des chefs de services qui ont une vision plus globale de l'activité tournée vers l'extérieur.

Etude nationale relative à la population des majeurs protégés (coordination ANCREAI)



Contexte

L'ANCREAI a été choisie par la Direction générale de la Cohésion Sociale (DGCS) pour conduire une étude nationale relative à la population des majeurs protégés, qui a pour objectif d'améliorer le pilotage de la politique de protection juridique des majeurs déclinée par la DGCS au plan national et local.



Objectifs

- Obtenir des statistiques précises sur les caractéristiques et les parcours de vie des majeurs protégés, ainsi que sur les conditions de leur accompagnement
- Avoir une meilleure connaissance des pratiques des acteurs dans l'accompagnement des personnes protégées



Méthodologie

- Etude quantitative par questionnaires
- Etude qualitative par le biais d'entretiens individuels avec des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, des tuteurs et habilités familiaux et des adultes en mesure de protection juridique



Résultats

Au premier trimestre 2025, les résultats de l'enquête n'étaient pas validés par le commanditaire.



Entretiens réalisés avec 2 majeurs protégés et un tuteur familial

Pour les 2 phases de recueil de données, effectuées durant le premier semestre 2024, des conseillers techniques de 9 CREAI sont intervenus : Nouvelle Aquitaine, Bourgogne Franche Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Ile de France, Normandie, Océan Indien, Pays-de-Loire, Auvergne Rhône-Alpes.

En région Centre-Val de Loire, 2 départements ont été enquêtés : le Loiret et l'Indre-et-Loire. L'ensemble des services MJPM, préposés en établissements et mandataires individuels, dont les coordonnées ont été transmises par les DDEETS, ont été enquêtés. Pour les entretiens, deux majeurs protégés et un tuteur familial ont été rencontrés.

Le traitement de l'ensemble des données et la rédaction du rapport final ont été assurés par la responsable des études et de l'appui méthodologique du CREAI PACA et Corse.

L'ensemble de l'étude a été coordonné par l'ANCREAI.

État des lieux sur l'offre et la description des ESMS pour enfants en situation de handicap fonctionnant en dispositif intégré (coordination ANCREAI)



Contexte

Le secteur médico-social connaît une transformation vers un fonctionnement en dispositif intégré, visant une prise en charge plus fluide et adaptée des jeunes en situation de handicap. Initié par les ITEP, ce modèle est étendu par plusieurs textes législatifs entre 2016 et 2019. Il s'inscrit dans un assouplissement du cadre réglementaire et devrait être prochainement encadré par un décret précisant ses modalités.



Méthodologie

- Une étude croisant des méthodes qualitatives et quantitatives à partir d'un référentiel commun
- La constitution d'un échantillon représentatif sur 8 territoires départementaux/5 régions, pour le CREAI Centre-Val de Loire, le département d'Eure-et-Loir (28).



Objectifs

- Mesurer l'écart entre l'existant et le projet de décret relatif au fonctionnement en dispositif intégré des ESMS qui accompagnent des enfants, adolescents ou jeunes adultes
- Analyser les modalités d'information des MDPH et d'orientation des CDAPH vers des ESMS fonctionnant en dispositif intégré : les freins, les leviers, ainsi que les bonnes pratiques
- Analyser les évolutions apportées par le fonctionnement en dispositif intégré des ESMS pour enfants (freins, leviers, bonnes pratiques)



Résultats

Les données ont été remontées à l'ANCREAI au premier trimestre 2025.
L'étude est en attente de parution.

Etude sur l'évolution du PRS3 (perspectives 2025)

A compter de juillet 2024, le CREAI a été sollicité (avec d'autres acteurs régionaux tels que l'ORS) par l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire pour participer à l'évaluation de certains dispositifs du plan régional de santé (PRS3).

Le deuxième semestre a été consacré à la production de nombreuses propositions méthodologiques, à des échanges en bilatérale tantôt avec l'ARS tantôt avec l'ORS.

Les trois dispositifs pour lesquels le CREAI a été retenu sont :

Le déploiement des Handiconsult / Handigynéco



Contexte

En Centre-Val de Loire, quatre centres hospitaliers sont dotés d'un dispositif « Handiconsult/Handisanté », qui permet la préparation et l'organisation de consultations aménagées (consultations longues, créneaux dédiés...). 2 départements sont actuellement non couverts sur les 6 de la région. Cependant, l'offre de proximité reste peu lisible et difficile d'accès pour les personnes handicapées en ayant besoin. L'absence de médecin traitant diminue en outre les chances d'accès aux soins. En ville, les consultations handigynéco portées par les sages-femmes ont aussi vocation à se développer.

Les plateformes de coordination et d'orientation (PCO)



Contexte

Le dépistage précoce et les premières interventions reposent depuis plusieurs décennies principalement sur les Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) qui vont devoir évoluer dans leur fonctionnement et se renforcer pour faire face à la demande, plus spécifiquement, dans le champ des Troubles du neuro développement (TND). Inscrite dans la stratégie nationale pour l'autisme au sein des TND, l'intervention précoce repose notamment sur la mise en place, par les ARS, de PCO capables de proposer aux familles, dès les premiers signes d'alerte, une prise en charge adaptée à leur enfant âgé de 0 à 6 ans. En 2022, les 6 départements du Centre-Val de Loire sont couverts par une PCO. Néanmoins, les partenariats avec les acteurs de première ligne, chargés du dépistage (médecins généralistes, pédiatres) et ceux de deuxième ligne, chargés du diagnostic et de l'entrée dans le parcours d'accompagnement (centre d'accueil médico-psycho-social précoce, centre médico-psycho-pédagogique, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens libéraux) restent à consolider du fait notamment d'un manque de professionnels de santé libéraux.

La transformation de l'offre pour les personnes âgées (conjointement avec l'ORS)



Contexte

450 000 personnes auront plus de 75 ans à horizon 2040 en Centre-Val de Loire, dont plus de 40% de personnes vivant seules. Les ESSMS sont en pleine transformation actuellement, avec un enjeu de professionnalisation progressive du secteur. Des stratégies de regroupement et de coopération des ESMS, notamment dans le cadre des GCSMS, visent à construire pour demain des stratégies collectives d'investissement et d'exploitation des ESMS pour les personnes âgées (ex : constitution de schémas directeurs immobiliers médico-sociaux). Cette recomposition s'accélère sous l'effet de plusieurs facteurs : - la dégradation de la situation financière des ESMS, - le déficit en personnels soignants et en cadres, - le virage domiciliaire, qui porte le déploiement de davantage de services à domicile et la transformation des EHPAD dont beaucoup ont aujourd'hui des places vacantes. Demain, il est attendu que ces derniers soient des plateformes de ressources et de support pour les services proposés sur un territoire, au-delà de la population résidente de l'EHPAD, notamment via les Centres de ressources territoriaux (CRT). Par ailleurs, ils ont vocation à accueillir des personnes plus âgées et plus dépendantes, avec le sujet particulier des personnes handicapées vieillissantes et des personnes âgées nécessitant des soins psychiatriques, dans le contexte de transformation des Unités de soins de longue durée (USLD).

L'animation régionale

- > L'animation des groupes régionaux
- > Journée régionale intimité et handicap
- > Les interventions à dimension régionale
- > Préparation des journées nationales 2025 dédiées au vieillissement

L'animation des groupes régionaux sur la participation, l'autodétermination, le pouvoir d'agir

➤ Animation du groupe régional Personnes en situation de handicap (PH)

Dans un contexte complexe et évolutif, nous avons souhaité proposer un espace d'échanges et de réflexions consacré à la participation et au pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap.

Le développement du pouvoir d'agir de la personne accompagnée impose au professionnel de s'appuyer de façon conjointe sur son expertise professionnelle et sur l'expertise d'usage de la personne, en fonction de ce qui paraît viable pour elle. En d'autres termes, il s'agit pour le professionnel de passer de l'accompagnant « expert-guide » à l'accompagnant « passeur », et pour le ESSMS de permettre l'expression du besoin de la personne à tous les moments de la vie et quel que soit son handicap ou ses capacités d'expression et de communication. Pensé comme espace libre et ouvert, à destination des cadres et des professionnels de l'accompagnement médico-social, ce groupe d'animation est donc pensé comme un espace critique visant à favoriser le partage d'interrogations, d'expériences, d'innovations, de tentatives ou encore de doutes.

La première séance qui a réuni une trentaine de personnes a permis de mettre en évidence la nécessité de soutenir un travail de définition des principaux concepts relatifs à la participation et a confirmé une véritable attente de rencontre et de mutualisation.

Sur les deux séances suivantes, nous avons choisi de travailler sur la question de la participation puis de l'autodétermination en proposant un apport formatif, une recherche de définition partagée puis un repérage de l'existant. Ces deux séances ont été appréciées mais ont réuni moins de professionnels, beaucoup faisant valoir la difficulté de temps (déplacements parfois longs) et la difficulté de planning (difficulté à quitter le service/établissement faute de remplacement). Nous avons tenté de proposer le groupe sur d'autres lieux que le CREA I mais le problème reste identique car cela bénéficie à certains et pénalise les autres.

Malgré un intérêt certain à poursuivre ces groupes, nous parvenons difficilement à trouver une formule adaptée. Le support de la visio n'apparaît pas pertinent pour répondre aux objectifs et est globalement peu souhaité, et le présentiel se heurte à des impératifs organisationnels incompatibles. Peut-être faut-il envisager des journées thématiques qui ne s'appuieraient plus sur la constitution d'un groupe dans la durée.

➤ Animation du groupe régional Personnes Âgées (PA)

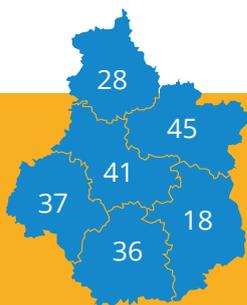
Le 18 décembre 2024 s'est tenu dans les locaux du CREAI, le premier groupe régional de réflexion autour de la thématique « autodétermination des personnes vieillissantes ». Ce temps d'échange hybride «présentiel-distanciel » a permis de réunir des cadres et directeurs issus des champs du handicap et de la gérontologie. Des thématiques prioritaires de travail (respect du consentement des personnes concernées, autodétermination, sens du travail, moyens humains et matériels) ont pu être dégagées. Des prochains temps de rencontres, permettant d'appréhender plus finement les thématiques identifiées, auront lieu en 2025.



➤ Animation du groupe régional Protection de l'Enfance

4 séances ont eu lieu en 2024. Après un lancement avec une quinzaine de participants de plusieurs départements et occupant différentes fonctions, le groupe s'est réduit au fur et à mesure des séances, avec une moyenne de 6 à 7 professionnels présents ensuite. Bien que l'intérêt soit systématiquement témoigné à chaque séance, les contraintes calendaires et liées aux missions de chacun restreignent la disponibilité des professionnels. Pour autant, les partages d'expériences et de pratiques ont toujours été riches d'échanges.

Une évolution est initiée en 2025, avec une nouvelle campagne de communication, de nouvelles inscriptions et une réflexion sur le contenu et le lieu des séances ; initialement réalisées au CREAI. Les participants sont associés à la réflexion, suivant leurs besoins et réalités institutionnelles. La participation ponctuelle de personnes qui présenteraient leurs projets et/ou actions est envisagée, l'ouverture aux personnes concernées sera également proposée. La co-production de savoirs reste le fil conducteur de cet espace d'inter institutionnel.



3 groupes régionaux

participation

autodétermination

pouvoir d'agir



Personnes en situation de handicap



Personnes âgées



Protection de l'enfance



Journée régionale Intimité & Handicap

Ateliers "causeries"

animés par
une gynécologue et
une psycho-sexologue

Théâtre forum



> Ecouter, comprendre, respecter

Dans le prolongement des relations partenariales développées dans le cadre du colloque régional "Femmes en situation de handicap victimes de violences : prévenir et repérer les violences, orienter et accompagner les victimes", organisé en novembre 2021, le CREAI s'est engagé en 2024 dans un nouveau projet régional.

Sur sollicitation de l'UNAPEI Centre-Val de Loire et du Centre Ressources IntimAgir, le CREAI a pris part à l'organisation d'une journée régionale sur le thème de l'intimité des personnes en situation de handicap. Pensé à destination des personnes concernées, des proches aidants et des professionnels, cet événement régional a eu pour objectif de répondre aux enjeux soulevés par les questions d'intimité et de vie privée des personnes en situation de handicap.

L'organisation de cette journée s'est voulue hybride et novateur : aux côtés des interventions et tables rondes ont été organisés des espaces d'exposition, des ateliers « causerie » et des représentations de théâtre-forum.

Témoignages

Stands Expo photos

> L'inclusion des personnes concernées dans l'organisation de la journée

Pour l'organisation de cette journée, 4 personnes en situation de handicap accompagnées par l'ADAPEI 45 ont rejoint le COPIL en qualité de membres. Ils ont activement participé aux réunions et à la construction du programme.

Leurs apports ont été précieux et déterminants dans le choix des interventions.

28 novembre 2024

> Un rendez-vous régional plébiscité !

92% ★★★★★

Personnes concernées, professionnels et proches aidants ont indiqué être très satisfaits du thème et de l'organisation de la journée. Un rendez-vous plébiscité par tous !



168 participants

> personnes concernées **42%**

> professionnels **57%**

> proches aidants **1%**

de toute la région



> De nombreux stands

Les participants ont pu au fil de la journée découvrir les stands et venir à la rencontre d'une grande diversité d'exposants.

Le **planning familial 37** était présent pour faire reconnaître et promouvoir la vie relationnelle, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap, mais aussi écouter et répondre aux questions des personnes concernées et des professionnels.

La boutique de sex toys "**Au 7ème ciel**" ainsi que la librairie **La Boite à Livres** de Tours ont été très appréciés des participants.

Gloria Giraudet, socio-esthéticienne, **SIYA**, caricaturiste, et le photographe **Jérôme Deya** ont contribué à créer une ambiance conviviale et engageante tout au long de la journée.



Les interventions à dimension régionale

➤ HANDIRECT, un projet expérimenté dans 4 régions

Améliorer l'accès au dépistage organisé du cancer colorectal pour les personnes en situation de handicap vieillissantes en établissement médico-social

Une précédente étude réalisée entre 2020 et 2022 par l'ANCREAI, en collaboration avec 4 CREAI Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Ile-de-France et Centre-Val de Loire, et des Centres Régionaux de Coordination du Dépistage du Cancer (CRCDC) a permis d'identifier différents freins et difficultés à la participation aux dépistages. Le principal résultat à retenir est celui de l'inadaptation des dépistages des cancers aux personnes en situation de handicap.

A la suite de ces travaux, l'équipe projet de l'ANCREAI et des 4 CREAI, avec les CRCDC, a développé un nouveau projet.

Il est financé par l'Institut National du Cancer, dans le cadre de l'appel à projet AGIR-SP23.

La collaboration entre les CREAI et les CRCDC de chaque région permet de mobiliser une complémentarité des expertises : les CREAI, dans le champ du handicap et celui du médico-social et les CRCDC dans le champ médical et en santé publique.

L'ANCREAI poursuit son rôle de suivi méthodologique du projet, de coordination et l'évaluation globale d'HANDIRECT.



Les objectifs

- Améliorer la participation au dépistage organisé du cancer colorectal des personnes en situation de handicap vieillissantes en établissement médico-social
- Mettre en place des actions d'aller-vers dans des établissements médico-sociaux
- Tester et analyser une méthodologie pour la généraliser à l'échelle nationale



Les étapes de travail



*Les établissements qualifiés de « pilotes » sont les établissements bénéficiant du plan d'actions HANDIRECT

*Les « témoins » sont les établissements ne bénéficiant pas du plan d'actions HANDIRECT



Le plan d'actions

Le plan d'actions HANDIRECT s'est décliné en **3 interventions** visant à **sensibiliser et former des personnes en situation de handicap et les professionnels médico-sociaux qui les accompagnent au dépistage organisé du cancer colorectal.**

Plus précisément, à chaque étape, ont été invités :

- > les personnes en situation de handicap vieillissantes,
- > les membres des Conseils de vie sociale,
- > les familles et tuteurs familiaux,
- > les mandataires judiciaires à la protection des majeurs,
- > les professionnels de l'établissement.



1

Une action de formation, co-animée par le CREAI et le CRCDC

2

Une action de co-construction, co-animée par le CREAI et le CRCDC

3

Un atelier de mise en situation animé par le CRCDC



Après un important travail de conception des outils d'intervention et de prospection puis conventionnement avec les établissements, le plan d'action s'est déployé durant le dernier trimestre 2024 puis le premier semestre 2025.

S'en suivront une phase de diagnostic final et d'évaluation globale du projet.

Un panel représentatif de 12 établissements de la région a été constitué pour les pilotes. Une diversité des agréments concernant le public accueilli et le statut médicalisé ou non des établissements contribuera à l'analyse exhaustive des situations de la région. Il sera croisé avec les résultats des 3 autres régions.

Ce projet à dimension expérimentale apporte des perspectives tous azimuts pour le CREAI Centre Val de Loire. Tout d'abord, le lien direct avec les personnes accompagnées lors des interventions a permis de nombreux enseignements et perspectives de travail pour la suite. L'adaptation des interventions et la diversité des modes de communication enrichit le panel des propositions que le CREAI pourra exploiter dans l'ensemble de ses travaux. Ensuite, le lien avec les professionnels, dans un cadre différent des autres interventions du CREAI, amène à imaginer de nouveaux partenariats. Différents besoins émergent, en termes de formation et d'accompagnement. Enfin, l'engagement du CREAI au sein des établissements dans la promotion de l'accès aux soins et à la prévention santé des personnes en situation de handicap permet de mettre en exergue la diversité des pratiques et organisations institutionnelles.

Forte de cette liste non exhaustive de résultats en cours d'analyse et des perspectives qui en découleront, l'équipe projet réfléchit déjà aux suites qui pourraient être données à HANDIRECT.

PROTEGER SANS PRIVER

tous concernés, tous concertés

Un projet innovant soutenu par la DREETS

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) a transmis à la DGCS une proposition de projet concernant les mesures de protection.

Ayant obtenu une réponse favorable durant l'été 2024, une réunion de présentation du projet visant à mobiliser le plus grand nombre de participants devait être organisée en décembre 2024 mais a dû être reportée en janvier 2025 suite à un déclenchement de l'alarme incendie.



Un projet novateur qui rassemble

Le projet qui sera déployé en 2025 et 2026 vise à rassembler les personnes suivantes :

- majeurs protégés,
- mandataires judiciaires à la protection des majeurs (tous statuts confondus),
- responsables et directeurs de services de mandataires,
- tuteurs et habilités familiaux,
- familles et aidants,
- partenaires du secteur des mesures de protection.

Les objectifs

- Animer un espace d'interconnaissance des acteurs de la région
- Constituer un collectif soutenant la participation des majeurs protégés
- Croiser les points de vue des différentes parties prenantes engagées
- Co-produire des savoirs et outils accessibles visant à faciliter l'exercice des mesures de protection

Les étapes de travail

Durant le 1^{er} semestre 2025 sera réalisé un état des lieux du secteur, recensant les besoins et attentes des participants de la région. Pour ce faire, un groupe de travail de l'ensemble personnes précédemment citées sera constitué. La diffusion de questionnaires complètera le recueil des données. Suivant les besoins recensés, le choix d'un livrable adapté et accessible sera effectué avec les participants.

En 2026 sera enfin envisagée le déploiement du livrable dans un format répondant aux besoins du ou des publics visés.

En parallèle des différents groupes de travail, constitués à chaque phase du projet, **un comité de pilotage rassemblant des majeurs protégés, des familles et des professionnels se réunira avant chaque phase du projet.**

Par le biais de cette ambitieuse action, le CREAL Centre-Val de Loire intervient de nouveau dans le secteur des mesures de protection ; champ dans lequel les interventions étaient ces dernières années limitées à quelques prestations d'APP et de formations ponctuelles.

Cela augure de nouvelles perspectives de travail et de collaborations futures.

Le CREAI organisera les Journées Nationales dédiées au vieillissement des personnes en situation de vulnérabilité

SAVE THE DATE

➤ **15 et 16 octobre 2025 à TOURS**

Le CREAI Centre-Val de Loire a déposé au premier trimestre 2024 une candidature commune avec le CREAI Pays-de-Loire pour l'organisation des Journées nationales transverses 2025. Fin mars, la Fédération ANCREAI confirmait avoir retenu notre dossier. Une première rencontre avec l'équipe du CREAI Pays-de-Loire s'est tenue à Tours en septembre, et une première réunion du COPREP en décembre.

Je vis, je vieillis, on s'épanouit !

Les journées nationales 2025 ont pour ambition d'éclairer les liens entre vieillissement et vulnérabilités, en développant les enjeux, projets et pratiques centrés tant sur les vulnérabilités des personnes âgées que sur le vieillissement des publics réputés vulnérables ou en risque de vulnérabilité.

10 ans après la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, ces journées répondent au besoin d'interroger les nécessaires évolutions sociétales, organisationnelles et des pratiques des différents secteurs du soin et de l'accompagnement.



Inscription en ligne

Quels enseignements tirer de la mise en oeuvre des différentes politiques publiques ?

Quelles perspectives pour les transformations à venir et les défis à relever ?

Comment penser la question du vieillissement à l'aune du respect des droits fondamentaux et des normes juridiques mais aussi vis-à-vis des enjeux démographiques et éthiques dans un contexte de transformations de l'offre ?

La vie associative

- > Les instances du CREAL
- > Les adhérents
- > L'équipe
- > Le Dispositif Local d'Accompagnement
- > Les intervenants

Les instances

Le Conseil d'Administration

Membres à voix délibérative

BOUCHARD Jean-Marc
BOUJU Jean-Luc
DURIEZ Bruno
LAIZÉ Claude
VERDEBOUT Alain

GOMEZ Florence
CHAMPEIL Nathalie
HARTMANN Marcel
BANEGE Cécile
MARIDET Chantal
ALIZON Françoise
MUHIRE Onesphore
DAUBIN François
LIMOUSIN Valérie
PERRIER Emmanuelle
ANNEDE Monique
PITOU François
VANDERMEERSCH Martine
CHESNEAU Bruno
DUPUY Virginie

Membres à voix consultative

BERTRAND Cécile (CD 18)
BONSERAGENT Robert (URAF)
CHEVILLARD Cécile (CD 37)
FERRON Julie (Conseil Régional)

> ARPEP
> APF France Handicap
> URIOPSS Centre
> AEFH
> Atouts & Perspectives
> APHL
> Fondation Armée du Salut
> Association Les Clos du Loiret
> AIDAPHI
> Association La Source
> ADSEA 28
> UNAFAM
> Fédération Autisme CVL
> ADPEP 18
> Association Atout Brenne

Les membres du bureau

Président

Claude Laizé

Vice-Président et Trésorier

Alain Verdebout

Secrétaire

Martine Vandermeersch

Membres

Jean-Marc Bouchard
Jean-Luc Bouju
Nathalie Champeil
Bruno Chesneau
Bruno Duriez

2024

1

Assemblée Générale

3

Conseil d'Administration

10

Réunions du bureau

20

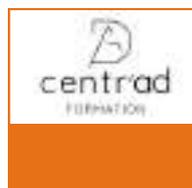
membres avec voix délibératives

Collège des personnes physiques

Collège des personnes morales

Nos adhérents

En 2024, ils ont renouvelé leur confiance



Chaque année, le CREAI enregistre une diminution de son nombre d'adhérents et contributeurs.
Une réflexion est en cours dans le cadre du dispositif du DLA.

2024



adhérents



contributeurs

L'équipe du CREAI



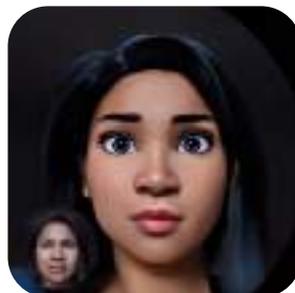
Pauline NOËL

Directrice



Blandine GAILLARD

Assistante
Administrative



Mamy RAHARIJAONA

Assistante
de Direction



Mathilde BEAUVALLET

Conseillère technique



**Charlotte
PERROT-DESSAUX**

Conseillère technique



Marion PORTAT

Conseillère technique



Lucie RIVIERE
Conseillère technique



**Vincent
ROMEYER-DHERBEY**

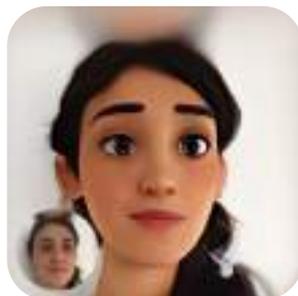
Conseiller technique

Elles nous rejoignent en 2025...



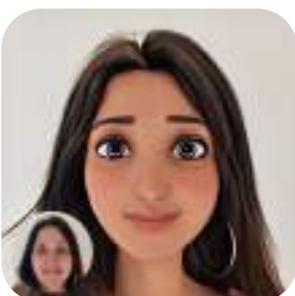
Cécile DRAULT

Conseillère technique



**Julie
GINER-PEROT**

Conseillère technique



**Stéphanie
BALTACI-LAVIGNON**

Assistante
de Direction (CDD)

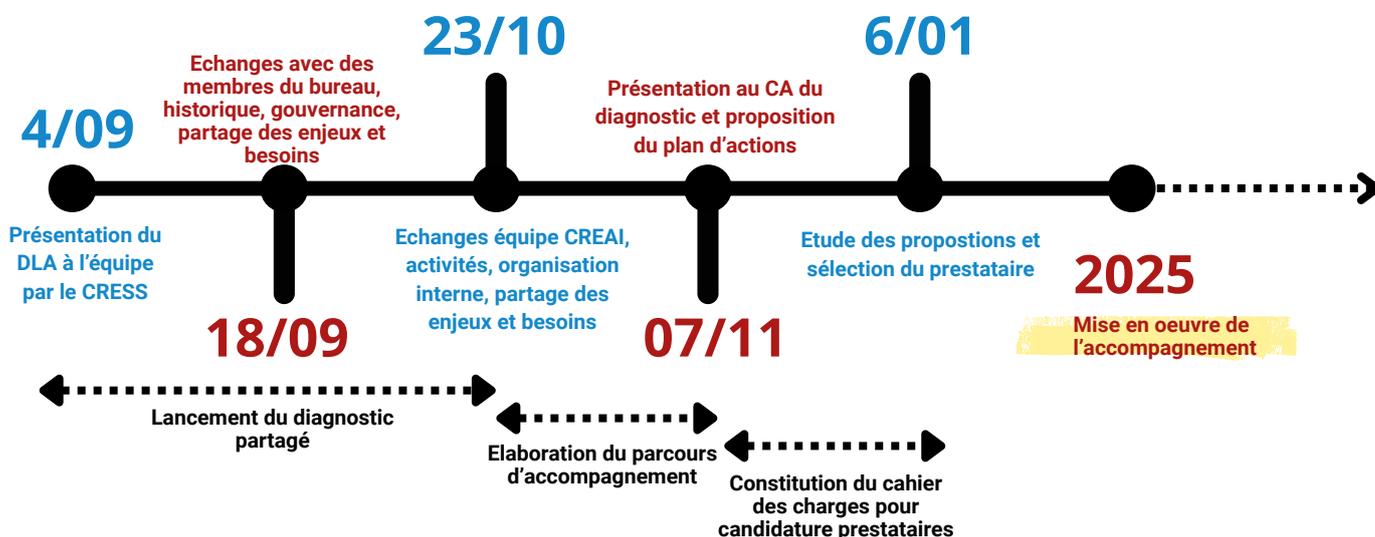
Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

Le DLA est un dispositif public qui permet aux structures employeuses de l'économie sociale et solidaire de bénéficier d'accompagnements sur-mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois.

En 2024, le CREAI Centre-Val de Loire a décidé de bénéficier d'un accompagnement par le DLA pour travailler sur le modèle économique et social de l'association. À la suite de cette décision, un appel d'offres a été publié et 6 prestataires ont été rencontrés. Après étude des propositions et en concertation avec les membres du bureau, le cabinet Change Momentum représenté par M. Eric SAINT-ALARY a été retenu pour accompagner le CREAI dans sa démarche.

Pour objectiver la situation, et pour répondre au besoin initial, une analyse fine de l'activité réalisée par le CREAI doit être réalisée. Cette analyse a pour objectif de conduire à donner les outils au CREAI permettant d'apporter des éléments objectifs aux sollicitations qui lui sont faites, donc de l'aider dans la priorisation et le pilotage de ses activités, elle sera une étape clé pour adapter son modèle socio-économique en fonction de ses capacités réelles et des ressources à sa disposition. Le DLA doit permettre cette prise de recul sur l'activité.

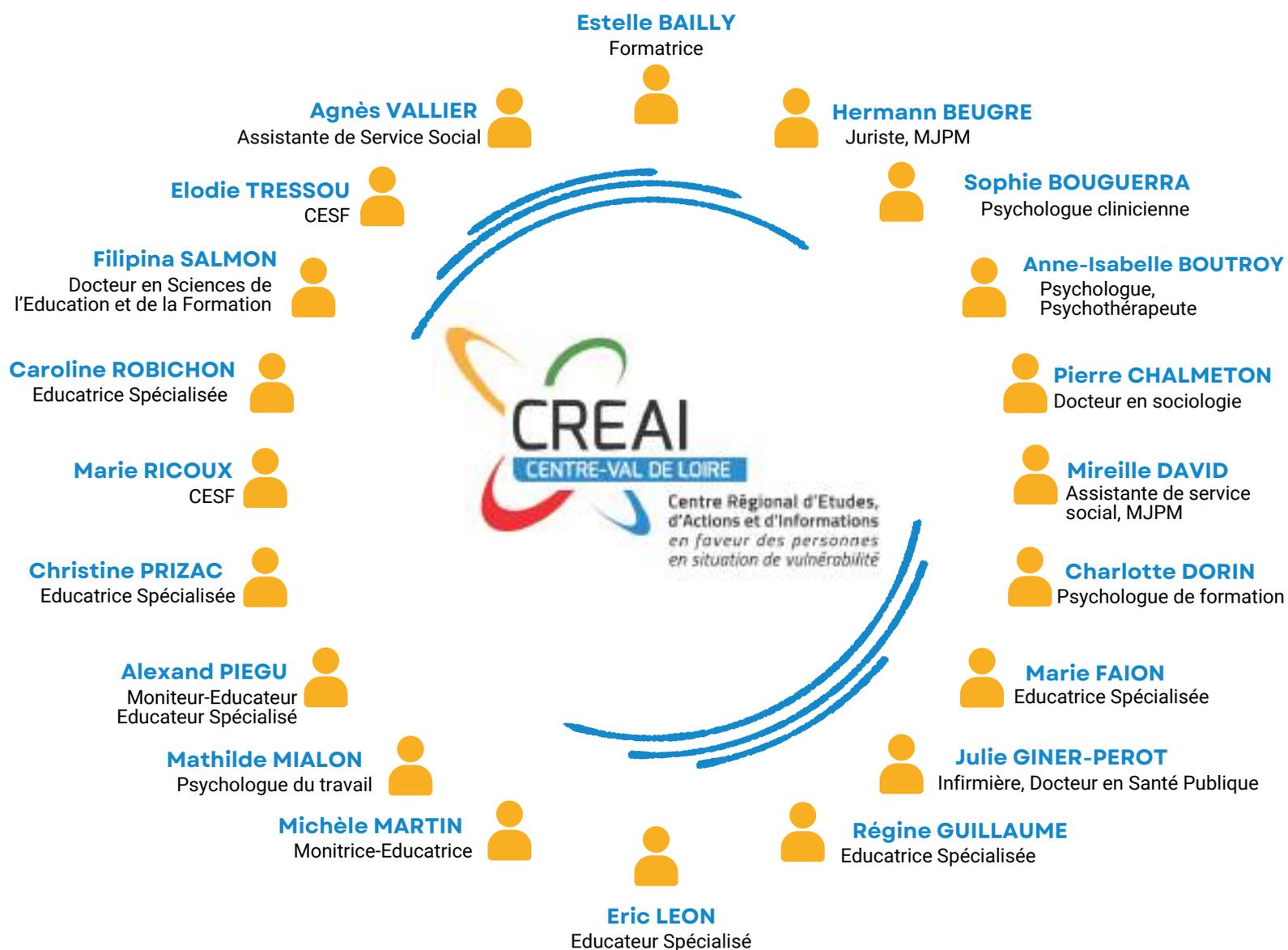
Enfin, pour assurer la pérennité des travaux réalisés dans le cadre du DLA, il sera nécessaire de mettre en place de nouveaux outils de pilotage et de gestion. Parmi ces outils, il pourra être envisagé une gestion analytique de l'activité, un plan de charge, ou d'autres dispositifs adaptés qui permettront de suivre efficacement l'évolution de la structure tout en garantissant la durabilité des actions mises en place.



Les intervenants

L'équipe des intervenants extérieurs en 2024

Depuis 2015, des professionnels vacataires sont sollicités par le CREAI Centre-Val de Loire lorsque leur domaine d'expertise est nécessaire pour répondre aux demandes de formation, d'accompagnement et d'analyse des pratiques.



Les intervenants

Les intervenants START en 2024





Nous contacter

02 38 74 56 00

creai@creaicentre.org

Notre siège régional

35 avenue de Paris
45000 ORLEANS

Notre site internet

www.creaicentre.org



Pour suivre nos actualités :

<https://www.linkedin.com/company/creai-centre-val-de-loire>